

Tous ces facteurs, et j'en passe, vous mettent en mesure d'apprécier notre développement national. D'autant plus que, par l'intermédiaire de votre Chambre de Commerce, vous vous intéressez à des problèmes aussi variés que l'industrialisation, l'extension des services de téléphone, d'eau et d'électricité, l'amélioration des routes, des services de communication et de transport -- bref à tout ce qui touche l'économie de votre ville et de votre région. Tout ce développement que vous avez vécu, depuis cinquante ans, fait partie de ce grand développement qui fait aujourd'hui du Canada un pays adulte.

Voyons d'abord comment, au point de vue constitutionnel, le Canada est devenu adulte. A ce point de vue, en 1900, le Canada était encore une colonie de l'Angleterre, une colonie autonome sans doute, qui jouissait d'un gouvernement responsable, mais où le gouvernement de Londres avait le dernier mot en matière de défense, de relations internationales, de guerre et de paix. Le gouverneur général avait un théorique droit de veto, pouvant réserver un bill pour le soumettre à l'approbation de la Reine; et le gouvernement du Royaume-Uni pouvait désavouer toute législation adoptée par le Parlement fédéral, et son Parlement pouvait nous imposer la sienne.

Ces manifestations de colonialisme sont maintenant disparues et le Canada a atteint la plénitude de son indépendance constitutionnelle. Il s'est fait un travail considérable en ce sens au cours des derniers mois. L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération comme dixième province a donné au Canada la plénitude de son intégrité géographique. La Cour Suprême est devenue un tribunal de dernière instance et la Constitution du Canada est maintenant, pour toute matière fédérale, complètement sous l'autorité du Parlement canadien, et du Parlement canadien seul. C'est donc, en ce domaine, la plénitude de son autonomie constitutionnelle et juridique que le Canada a atteinte.

En même temps, le Canada a pris sa place parmi les autres nations adultes et voilà pourquoi nos intérêts dépassent aujourd'hui nos cadres géographiques. Voilà pourquoi nous sommes appelés à prendre une part active aux affaires internationales. Nous le faisons déjà au moyen des quelque 40 missions diplomatiques que nous avons maintenant à l'étranger.

En 1945, le Canada signait la Charte des Nations Unies à San-Francisco et, depuis la création de l'ONU, le Canada participe activement à ses délibérations. A presque toutes les assemblées internationales, les représentants de notre pays jouent un rôle important. En tant qu'adultes, nous avons des problèmes d'hommes, et nous nous intéressons par conséquent aux problèmes des hommes des autres pays. Je sais que votre maire lui-même, monsieur Boivin, a constaté, dans ses voyages en dehors du pays, l'importance de nos nouvelles relations. Il a sans doute été aussi en mesure de constater tout l'intérêt que les autres pays nous portent.

Toutefois, ces intérêts que nous avons acquis sur le plan international nous ont amené des responsabilités. Je songe particulièrement à ces responsabilités qui découlent de notre ratification du Pacte de l'Atlantique. Comme j'ai eu maintes fois l'occasion de le répéter au cours de ces derniers mois, ce pacte incarne, pour le présent, nos espoirs de paix. Ces espoirs, nous les avons d'abord mis dans la Charte des Nations Unies, mais bientôt après ils ont été déçus par suite des menées impérialistes que la Russie stalinienne transposait au sein même des assemblées des Nations Unies. Le Pacte de l'Atlantique constitue une alliance tellement puissante que nous avons lieu de croire que nul n'osera l'attaquer et que nous allons ainsi écarter la possibilité d'une nouvelle guerre. Nos responsabilités internationales à cet égard sont la conséquence de notre accession à l'âge adulte.

Nous ne devons pas seulement prendre conscience de nos responsabilités en tant que nation adulte. Nous devons encore prendre conscience de nos responsabilités en tant que nation chrétienne. Le christianisme, étant universel par définition, nous impose naturellement des responsabilités universelles! Or, notre première responsabilité, c'est celle de l'exemple.